

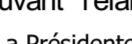
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Héry-sur-Alby

Réglement graphique

PLAN C : HAUTEURS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI
HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Hauteur	
 Secteur C1 : 8m (R+1)	 Secteur C7 : 24m (R+6+c)
 Secteur C2 : 10m (R+1+c)	 Secteur C7 bis : 24m (R+6+c)
 Secteur C2 bis : 10m (R+1+c)	 Secteur C8 : 27m (R+6+c)
 Secteur C3 : 12m (R+2+c)	 Secteur C8 bis : 27m (R+6+c)
 Secteur C3 bis : 12m (R+2+c)	 Secteur C9 : 30m (R+8+c)
 Secteur C4 : 15m (R+3+c)	 Secteur C9 bis : 30m (R+8+c)
 Secteur C4 bis : 15m (R+3+c)	 Secteur C10 bis : 42m (R+12+c)
 Secteur C5 : 18m (R+4+c)	 Secteur C11 : 50m (R+15+c)
 Secteur C5 bis : 18m (R+4+c)	 Secteur C11 bis : 50m (R+15+c)
 Secteur C6 : 21m (R+5+c)	 Secteur C12
 Secteur C6 bis : 21m (R+5+c)	 Secteur C13

Autres prescriptions

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

au titre

Limites de zones

D41

Bâti

